Octobre 2024

Institut Français des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes

Des logiciels de paie pour vous !

Face à la soudaine envolée des prix de Silae fin septembre, nous avons fait un tour des logiciels de paie du marché des experts-comptables.
Nous n'avons pas voulu dans un premier temps étudier 50 ou 10 fonctionnalités. Cet aspect sera réalisé avec vous, avec une vraie vision utilisateurs, grâce au club des testeurs et pas uniquement sur la parole des éditeurs.
Rejoignez le club des testeurs de logiciels !
Mais d'abord, en quatre questions simples posées aux éditeurs de paies, brossons un paysage de l'avancée des logiciels de paie, de leur ouverture et de leur gamme de prix.

Rappelons tout d'abord la position de l'IFEC et nos propositions pour la profession

1 Un avenir pour les libéraux : libéral mais pas communiste

Nous défendons le monde libéral. Celui où l'on peut entreprendre, celui où l'on peut créer. Un monde ouvert et donc concurrentiel. Le communisme c'est fini ! Nous ne voulons pas de monopole ou de duopole donc deux logiciels qui cadenassent le marché (cf cours de seconde ou première et les événements mondiaux, voire français). Les experts-comptables doivent pourtant pouvoir investir dans DES logiciels.
C'est de la libre entreprise.
Mais un investisseur n'est pas un dirigeant d'entreprise ! Avec 5 %, on ne décide pas. Des outils privés existent mais nous ne devons pas leurrer les experts-comptables sur leur finalité et les risques d'un investissement privé. Investir est un jeu risqué mais il peut permettre à de nombreuses jeunes pousses de bousculer le marché global.
Par ailleurs, de la même manière que nous ne voulons pas être des auxiliaires de justice, nous ne voulons pas d'un logiciel d'état en comptabilité ou en paie du CNOEC. Nous devons favoriser un monde ouvert. Nous devons permettre l'éclosion de concurrents sains et communiquer de l'information aux experts-comptables. Investissons mais pas tous au même endroit.

2 Nos propositions

Nous devons continuer le club des testeurs. Chacun doit participer à l'évaluation des produits et surtout créer un espace de discussion avec les éditeurs et leur donner l'opportunité de donner de l'information, de répondre.
Le CNOEC doit évaluer les éditeurs et remonter à notre tutelles les risques de dérives. Nous voulons une souveraineté économique alors battons-nous pour cela.
L'expert-comptable est un maillon important de la collecte de l'impôt, des taxes, des charges sociales. L'état compte sur nous et nous a donné sa confiance au travers de la profession réglementée. Il faut que nous soyons vigilants pour conserver cette confiance.
Le CNOEC doit donc changer de posture et jouer son rôle de vigie, de garde-fou, de lanceur d'alerte. Le CNOEC doit s'assurer que les éditeurs respectent des minima de sécurité, de gestion de données, de rapport de confiance dans la gestion de nos clients.
C'est pour cela que nous créerons le Label des éditeurs partenaires de la profession, pour les tester et donner une vision d'avenir.
Nous remercions toute l'équipe du Club des testeurs de logiciels pour leur travail et leur capacité à intégrer de nouveaux testeurs.

Retrouvez notre programme ICI

Et première étape, soyons vigilants sur l'état du marché, alors voici la parole aux éditeurs de logiciel de paie.

Florent BURTIN et Damien CHARRIER



LES REPONSES DES EDITEURS...

ACD GROUPE

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?)
Notre nouvelle offre de paie collaborative dénommée ACD PAIE réservée à la profession comptable libérale est en cours de pilotage par nos clients experts-comptables. Cette solution sera commercialisée courant 2025 sur la base d'une cinquantaine de conventions collectives parmi les plus utilisées. Le nombre de conventions progressera régulièrement.

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?
ACD PAIE est une solution de paie collaborative permettant aux différents acteurs sociaux, Cabinet-Entreprise-Salarié, de profiter des fonctionnalités spécifiques d'un outil de traitement des paies et des déclarations sociales. Les mises à jour légales et conventionnelles sont automatisées ainsi que les processus de calcul des bulletins et de constitution et d'envoi des DSN.
L'applicatif ACD PAIE et les bases sociales sont installées sur l'infrastructure choisie par le cabinet. L'accès des clients et des salariés aux données s'opère depuis la plateforme collaborative ACD iSuite, sous le contrôle du cabinet.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?
Une API sera mise à disposition des éditeurs de SIRH, de coffre-fort et autres outils de data supervision pour se connecter aux bases sociales d'ACD PAIE. Cette démarche vise à répondre aux besoins complémentaires à la paie exprimés par nos clients. La clientèle des cabinets bénéficiera alors d'une application de paie puissante assortie de nombreux services périphériques et dont le choix des produits compagnons pourront émaner des clients finaux (entreprises) et non pas imposés par ACD.

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?
La tarification envisagée d'ACD PAIE est à l'usage. 2 euros par dossier et 1 euro par salarié. A cette tarification s'ajoute la partie collaborative sur option via notre plateforme collaborative iSuite (fortement recommandée pour le respect du RGPD pour la diffusion dématérialisée des bulletins). Dans l'exemple (20 clients/100 bulletins) le montant financier au dossier serait compris entre 1,40 € et 2,60 € par salarié suivant les options collaboratives retenues.
Les accès aux éditeurs périphériques de type SIRH, coffres-forts numériques ou diagnostic social, sont à étudier avec eux, en se référant à leur politique commerciale.

AGIRIS

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?)

ISAPAYE Connect est opérationnel et dispose d'une couverture conventionnelle intégrant 172 conventions collectives.

Notre couverture conventionnelle est optimisée et couvre 80 % des besoins des cabinets selon les statistiques de la DARES, pour répondre aux besoins réels de vos clients.

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

ISAPAYE CONNECT est une solution 100 % SaaS ; vous pouvez oublier les mises à jour ! Elles sont automatisées et complètes : application, référentiel, législation de base et aussi le conventionnel.

Vous gardez le contrôle et conservez votre expertise métier : personnalisez simplement vos paramétrages pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client. Les paramétrages sont mutualisés du standard pour gagner du temps, au niveau du cabinet pour ajouter de la valeur et au niveau du client pour assurer une totale pertinence dans l'accompagnement !

PRODUISEZ DES BULLETINS FIABLES

Décrypter l'actualité réglementaire liée à la paie peut devenir une occupation à plein temps.

Afin d'assurer que les bulletins produits sont conformes, nous avons repensé notre offre de suivi légal et conventionnel. Côté conventionnel, partenariats, mutualisation, mises à jour automatiques et une cellule de veille sociale spécialisée renforcent la fiabilité des informations et la pertinence des paramétrages.

En complément, nous nous assurons que les automatismes mis à disposition pour vous faire gagner du temps sur les déclarations restent toujours justes et opérationnels, répondant à toutes les exigences.

BOOSTEZ VOTRE CAPACITÉ DE PRODUCTION

La productivité est le nerf de la guerre dans un contexte concurrentiel et économique exigeant. Dans une démarche d'amélioration continue, nous visons à éliminer les tâches répétitives, chronophages et sans valeur ajoutée. Sur ISAPAYE CONNECT, vous disposez de toutes les technologies permettant de planifier et automatiser les activités récurrentes et ainsi réduire le temps passé sur chaque dossier.

Mises à jour centralisées, outil simple et personnalisable, saisies groupées, automatisation des envois et déclarations… Faire le choix ISAPAYE CONNECT c'est réduire le temps passé sur les tâches considérées à faible valeur ajoutée par vos clients et l'utiliser pour jouer pleinement votre rôle de premier tiers de confiance auprès du chef d'entreprise.

UNE ASSISTANTE TECHNIQUE SPECIALISEE

Un support technique situé à notre siège à Beauvais, composé d'experts, avec ligne téléphonique dédiée, pour vous accompagner au moment où vous en avez besoin.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?

ISAPAYE CONNECT dispose bien d'API.

Connecté en API à ECollaboratrice, notre logiciel SIRH.

Un simple clic permet de synchroniser les données (variables de paie, absences…).

SIMPLIFIEZ LE QUOTIDIEN DE VOS CLIENTS

Avec toutes les données RH centralisées sur une seule plateforme et des processus automatisés, votre client gagne du temps et peut se concentrer sur l'échange avec ses salariés ! Son tableau de bord personnalisé lui donne une vision toujours à jour de ses indicateurs RH, le tout accessible sur PC ou sur son Smartphone.
PROPOSEZ UNE EXPÉRIENCE DIGITALE AU SALARIÉ
Le salarié a aussi son accès à la plateforme : demande de congés et déclarations d'absences digitalisées, calcul automatique du solde des congés, suivi de la formation et des entretiens annuels, planning partagé et synchronisé. Une expérience salarié vécue dans les grands groupes, à portée des TPE !

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?
Avec ISAPAYE CONNECT, nous avons mis en place une tarification simple et transparente et dégressive, en fonction de vos volumes mensuels (salariés actifs), peu importe le nombre de dossiers et d'utilisateurs.
Pour un cabinet avec 3 accès logiciel, 20 dossiers et 100 bulletins par mois, vous bénéficierez d'un tarif unitaire (au salarié actif) à 2,50 €, soit 250 € par mois.

En complément, voici le lien vers notre site web : https://www.agiris.fr/

CEGID

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?)

Notre outil de paie, spécialement conçu pour les cabinets d'expertise comptable, est en service depuis plus de 20 ans et prend en charge 123 conventions collectives, y compris plusieurs conventions régionales. Il automatise la collecte des variables, le calcul des paies, les déclarations sociales et la distribution des bulletins de salaire.

Cette solution simplifie le processus, garantit une gestion précise et conforme, offrant ainsi les avantages suivants à nos plus de 3000 clients, 6900 collaborateurs et plus de 7400000 dossiers.

Fiabilisation de la production.

Fiabilisation du paiement des salaires.

Accès à des rubriques adaptées à chaque convention et au statut de chaque type de salarié.

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?

UN MAXIMUM D'EFFICACITÉ

Gagnez du temps et limitez les risques d'erreurs en automatisant la collecte des variables, le calcul de la paie, la gestion des déclarations sociales et la distribution des bulletins.

UNE SÉRÉNITÉ GARANTIE

Obtenez des statistiques sociales détaillées sans effort et transférez vos données comptables et analytiques automatiquement.

UNE CONFORMITÉ ASSURÉE

Disposez de mises à jour réglementaires de la paie intégrées instantanément.

UN SERVICE COLLABORATIF

Collaborez de manière accrue avec les autres services QWS paie où les entreprises déposent leurs éléments, et le portail social, ou la récolte des éléments variables de paie via le bordereau Excel.

UN COFFRE FORT RATTACHE

Sécurisez les échanges avec le coffre-fort people doc pour plus de sécurité et confidentialité.

UNE INTEGRATION TOTALE

Intégrez totalement des écritures à votre outil de production comptable.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?

Nous n'avons pas de solutions connectées d'API, mais nous avons des outils pour importer les éléments variables de paie comme ceux issus des pointeuses.

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?

Utilisable avec Cegid Quadra, Cegid Quadra Plus ou de manière indépendante. Le tarif est dégressif voici le tarif à titre indicatif pour 100 bulletins Cegid Quadra 2,15 €/bulletin / Cegid Quadra Plus 2,4 €/bulletin.

Module de paie de Cegid Expert

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Com bien de conventions collectives gérées ?)

Cegid Expert Paie est un des logiciels de paie les plus matures du marché pour l'expertise comptable. La solution est utilisée par + 700 cabinets dans le cadre de leurs missions sociales, pour réaliser la paie de leurs clients entreprises.

La solution est connue pour son exhaustivité, sa puissance et sa pérennité. Elle couvre l'ensemble du périmètre Paie et permet de gérer plus de 300 conventions collectives, tous les grands secteurs : BTP, Architecture, Métallurgie, Immobilier, etc.

La solution étant en SaaS, le déploiement est rapide. La solution peut être paramétrée et utilisable au bout de deux semaines, voire un peu plus selon le périmètre de l'entreprise.

2. Quels sont les avantages pour un expert- comptable d'utiliser votre solution ?

EXHAUSTIVITE : couvre l'ensemble du périmètre Paie (salaires, acomptes, génération de DSN, écritures comptables, virements, émission des bulletins, déclaratif, absences et congés, apport d'éléments variables, archivage, etc.).

Plus de 300 conventions collectives gérées.

CONFORMITE ASSUREE : mises à jour régulières du déclaratif et des conventions (salaires, cotisations, accords étendus/non-étendus, primes, etc.).

SCALABILITE : permet de gérer la paie de quelques salariés jusqu'à plusieurs milliers de salariés.

FLEXIBILITE : multiples possibilités de paramétrage et personnalisation au-delà du standard. Cegid peut en outre prendre en charge la personnalisation des dossiers de paie.

Utilisable en lien avec Cegid Expert Comptabilité ou de manière indépendante, couplée à un autre logiciel comptable, par exemple Cegid Loop.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?

Cegid Expert Paie n'est pas connectée nativement avec des solutions SIRH, faute de demandes de la part du marché. Elle ne propose pas non plus d'API, et ce depuis quelques années (là aussi faute de demande de la part de clients). Il est cependant possible de partager facilement des données avec d'autres logiciels par import/export de données (formats CSV, TRA, TXT), par exemple pour exporter des OD de paie vers la comptabilité.

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?

Prix catalogue est de 244,85 € par mois, soit 2,15 € par bulletin/mois et 3 utilisateurs GI (9,95€/utilisateur/mois).

A noter que la tarification est dégressive en fonction du nombre de bulletin de paie réalisé par mois et du nombre d'accès (utilisateurs) au logiciel de paie.

FULLL

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?

Le logiciel fulll paie est opérationnel. Il s'agit d'une solution complète de production sociale avec maintenance conventionnelle, full web et nativement collaborative, complétée d'application mobile et de la solution de digitalisation Digiposte.

222 000 bulletins ont été produits le mois dernier sur l'outil, fulll est le neuvième éditeur de paie français (source net entreprise GIP-MDS).

fulll paie est maintenu par nos juristes sur le domaine légal et sur un peu moins de 300 conventions collectives qui couvrent en moyenne 88 % des bulletins produits par nos clients.

fulll paie couvre un large spectre fonctionnel de la prise de photo sur mobile de l'arrêt maladie pour transmission à l'employeur et au gestionnaire de paie, au dépôt du bulletin dématérialisé dans un coffre-fort, en passant par la validation des bulletins en ligne par les TPME et les tableaux de bords sociaux benchmarkés par secteur d'activité et commentés par IA générative.

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?

Une solution fulll web faite pour le travail collaboratif intelligent (saisie des EVP en ligne sur des formulaires dynamiques, saisie calendaire des absences avec transformation en heure automatique), forte couverture de la maintenance conventionnelle, traçabilité des échanges avec l'outil de gestion de validation en ligne des paies, tableaux de bords sociaux. Une assistance réactive et de qualité récemment complétée par de bots. Les modules RH de base disponibles en solution intégrée.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?

Pour l'instant fulll paie intègre la paie dématérialisée, le suivi du télétravail et un workflow de validation des absences. Nous avons en roadmap les entretiens annuels et un module bien-être au travail. Des API en cours d'élaboration et de documentation, premières connexions envisagées Agrume et Factorial.

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?

Pas de prix à l'utilisateur - Prix au bulletin et au collaboratif - 2 € HT/bulletin pour les 200 premiers - 1,5 euros au-delà. Portail collaboratif d'acquisition en forfait par tranche de nombre de dossiers. Soit 250 € HT/mois pour votre exemple avec tous les dossiers clients connectés sur les fonctions de base. (EVP, saisie calendaire absences, workflow de validation, GED dossier). Révision maximale tarifaire annuelle possible : Syntec + 1,5 %.

SAGE

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?
Sage Service Paie est une solution opérationnelle et mature, lancée depuis plusieurs années. Elle est utilisée par plus de 600 cabinets pour gérer la paie de 130 000 salariés chaque mois. La solution est 100 % Cloud, garantissant une accessibilité optimale et des mises à jour en temps réel.

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?
- Solution spécifiquement conçue pour les experts-comptables, avec des fonctionnalités adaptées comme le suivi d'avancement, la communication client et la saisie collaborative.
- Conformité réglementaire assurée grâce aux mises à jour automatiques des 300 conventions collectives nativement paramétrées, en partenariat avec Lefebvre-Dalloz : ces conventions couvrent 95 % du périmètre de la production de bulletin, les 5 % restants pouvant être paramétrés par les gestionnaires de paie.
- Assistance spécialisée dédiée aux interlocuteurs des cabinets comptables, offrant un support expert pour toutes les questions techniques ou métier.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?
Actuellement, Sage Service Paie n'intègre pas de fonctionnalités RH par défaut.
À partir de novembre 2024, les cabinets pourront souscrire à l'offre La Place Digitale et proposer le coffre-fort électronique Digiposte à leurs clients.
Bien que les API ne soient pas disponibles pour Sage Service Paie, les données peuvent être exportées ou intégrées manuellement, offrant une certaine flexibilité pour l'intégration avec d'autres systèmes.

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?
Le prix est établi sur devis, avec un prix moyen observé de 1,13 € par salarié et par mois (hors La Place Digitale).
Sage applique une politique tarifaire transparente et prévisible, permettant aux cabinets de planifier efficacement leurs coûts à long terme.

Des témoignages clients ICI :

STATIONPAYE

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?)

État actuel : version de démonstration :

- gérant complètement tout le cycle de production, des récupérations d'EVP, espace client, tableaux de bord de production des gestionnaires de paie, calcul et réalisation des bulletins, génération et envoi des DSN, récupération des CRM, alertes...
- mais limitée sur la profondeur des cas particuliers de primes, frais, exonérations, typologies de contrat, maladie, etc...

Nous ouvrons maintenant notre capital à d'autres experts-comptables pour poursuivre et accélérer les développements et le lancement.

Futur :

- commercialisation fin 2025 avec environ 50 CCN
- enrichissement du conventionnel ensuite
- partenariat et connexions à d'autres outils

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?

Chaque fonctionnalité, chaque écran, chaque problématique travaillés dans les moindres détails pour une adaptation aux spécificités des cabinets et leurs équipes de gestionnaires de paie : il faut le voir pour comprendre ce travail. Un objectif d'augmentation de productivité significatif : +30 %. Une intuitivité déconcertante : fini les semaines de formation et de montée en compétence pour savoir utiliser un outil. C'est à l'outil de s'adapter, pas au gestionnaire de paie. Plus besoin de langage informatique pour savoir paramétrer et personnaliser son outil de paie : aller dans des menus et choisir ou ajouter les bonnes options.

Les actionnaires sont des experts-comptables et des membres de l'équipe qui travaillent sur le projet : la bonne combinaison d'associés pour garantir un outil efficace et une ligne directrice saine adaptée aux experts comptables.

C'est la base, mais à repréciser : une paie juste (nous sommes obsédés par la qualité).

Une tarification ultrasimple : 1,50 € /bulletin, rien de plus.

Pas d'engagement : il est possible d'utiliser la solution et d'en sortir à tout moment. Seuls les bulletins produits sont facturés. Engagement de réponse de support en 48h ouvrées maximum.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?

Nous disposons d'API documentées pouvant être utilisées par des partenaires ainsi que les cabinets clients. Dès le lancement, ces API seront ouvertes et documentées, sans nécessité de contractualisation.

Nous n'avons pas encore de SIRH connecté, nous commencerons les échanges SIRH après le début de la commercialisation. L'usage ne sera pas limité aux SIRH, n'oublions pas les outils de gestion de cabinet, de facturation, de comptabilité, etc...

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?

Simplement 100*1,50 € soit 150 € / mois

Le nombre de clients connectés ou le nombre d'utilisateurs n'a aucune incidence sur la tarification.

T2F GROUPE

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?)
OPENPAYE est opérationnel depuis 2021.
Openpaye gère 693 conventions collectives.
Étendues comme non étendue.
Avec spécificités régionales et départements.
Nos conventions collectives sont mises à jour chaque semaine et documentées dans le logiciel.

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?
Une plateforme full web.
Une plateforme ergonomique et pensée pour les gestionnaires de paie.
Un suivi de toute la production sociale.
Des contrôles intégrés et systèmes de fiabilisation des DSN.
Un paiement à l'usage.
Aucun engagement de volume.
Des tutoriels en lignes pour vous aider à prendre en main le logiciel.
Une plateforme pour vos clients et les salariés.
Une plateforme collaborative permettant la co-production des bulletins.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? Avez-vous des API ?
Oui avec staff&go et CoHr.
En cours de développement avec Agrume et Kammi.
En discussions avec Eurecia et Lucca.
Oui nous avons des API publics utilisables par tous sans aucun surcoût.
https://api.openpaye.co

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre Logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?
Pour 100 bulletins par mois le coût mensuel est de :
- 99 € de forfait fixe,
- Auquel s'ajoute 1,5 € par bulletin,

Soit un total de 249 €.
Nous ne facturons rien d'autre : pas de frais au dossier, pas de frais de mise en place, pas d'engagement de volume.

UERP PAIE

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?)

En production depuis fin 2022. Nous appuyons plusieurs cabinets experts-comptables et sommes opérationnels en métropole et dans les DOM y compris Mayotte.

Notre logiciel est full web, il offre des interfaces dédiées pour expert-comptable pour l'administration de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de dossiers.

Notre roadmap inclut encore une cinquantaine de compléments pour nous hisser fonctionnellement au niveau de SILAE, en offrant d'ores et déjà une ergonomie supérieure.

Nous avons une forte adaptabilité aux demandes de nos clients. Nous gérons actuellement une cinquantaine de conventions collectives mais nos moteurs de règles très performants permettent de modéliser de nouvelles conventions rapidement.

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?

Intuitivité et automatisation des process : Notre logiciel est conçu pour être facile à prendre en main. La solution dispose de nombreux outils d'automatisation. Elle permet la saisie des variables de paie sur fiche navette excel pour import ou directement par le client via l'accès client de l'interface.

Elle permet l'envoi des bulletins de paie par email ou leur mise à disposition via application smartphone dédiée iOS et Android aux couleurs du cabinet expert-comptable client. Elle offre également un accès MyUerp avec accès au dossier employé et aux compteurs de congés et autres.

Réactivité : Nous répondons aux demandes de nos partenaires experts-comptables en moins de 48 heures, que ce soit pour des paramétrages spécifiques ou des évolutions de la solution en low code.

Indicateurs et analyses sociales : L'outil fournit une large gamme d'indicateurs sociaux, tels que des statistiques sur l'égalité hommes-femmes, la masse salariale, la répartition des absences etc.

Stabilité : L'actionnariat de l'entreprise est stable et pérenne par les cofondateurs. Très haute performance des serveurs et haut niveau de sécurité, nous sommes experts en systèmes critiques sécurisés - nous travaillons par ailleurs pour les armées, EDF, Renault...

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?

La solution embarque nativement un SIRH modulaire et configurable par client et offrant la possibilité de l'accès employé. Les demandes de congés et absences, heures supplémentaires, notes de frais etc. déversent automatiquement dans le logiciel de paie. Des modules de gestion des recrutements, gestion des compétences, entretiens annuels, etc. optionnels figurent également dans la solution. Nous mettons à disposition de nouvelles APIs - quand elles ne sont pas encore couvertes - sur demande sous 72 heures.

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?

Notre tarif pour ce cabinet sera de 300 € ht/mois incluant l'ensemble des frais et services : support client, développements sur demande, accès MyUerp, productions et télétransmissions DSN. Le tarif est dégressif pour un plus grand nombre de bulletins.

Les solutions SIRH et application smartphone dédiée sont proposées en supplément.

WAGYS

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?)

Certains de nos primo-clients associés sont en double paie sur le droit du travail et la CCN HCR. La production réelle (envoie des DSN à net entreprise sur l'environnement de production) démarre sur la période de paie d'octobre.

Afin de permettre une intégration massive des Conventions Collectives en lien avec le régime général et le régime agricole, nous avons créé un parcours de paramétrage par nos experts métier pour renseigner les constantes et règles conventionnelles.

Nous pensons avoir les 20 plus importantes CCN à fin décembre. La souveraineté Wagyz sera ainsi totale sur les items réglementaires et conventionnels.

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?

Wagyz est une plateforme de paie et de conseil RH collaborative, spécialement conçue pour les cabinets comptables. Elle offre des parcours intuitifs, coconstruits avec les utilisateurs finaux (managers de pôle social, gestionnaires de paie, employeurs et salariés), ainsi que des parcours de paramétrage complets (cabinet, dossier, organismes et salariés). Centrée sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN), Wagyz garantit une gestion irréprochable de la paie. En utilisant la DSN comme reflet fidèle de chaque composante salariale, nous éliminons tout risque pour les droits des salariés, assurant ainsi une transparence totale dans la gestion des données.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?

Nous sommes full APIsés. A date, nous n'avons pas de partenariat d'intégration natif avec des éditeurs SIRH.

Nous disposons d'une plateforme salariés pour la dématérialisation des bulletins de paie. A terme, nous adresserons le niveau 1 du SIRH, à savoir, les éléments qui ont un lien avec la paie (workflow de validation des congés, demande d'acomptes…).

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?

Confidentiel.

Weekera

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?)
Janvier 2022 lancement de la société et constitution de l'équipe.
Janvier 2023, lancement de la co-construction : c'est aujourd'hui plus de cinquante cabinets de toute taille, associés et non associés, qui nous accompagnent.
Fin T1 2024, lancement des bêta-tests avec des cabinets associés.
Octobre 2024 : présence au congrès de l'ordre pour effectuer des démonstrations de Weekera : nous en réalisons depuis début avril pour nos futurs actionnaires en direct qui représentent aujourd'hui le plus gros bloc de notre actionnariat avec plus de 60 cabinets de toute taille, représentatifs de la profession.
Janvier 2025 : Lancement de Weekera en production pour nos associés dans un premier temps le temps de professionnaliser Weekera au niveau de l'On boarding cabinets, la formation, le support par exemple.
CCN : objectif est de gérer 80 % des CCN les plus utilisées en cabinets très rapidement. Nous sommes organisés pour générer et maintenir rapidement les CCN dans Weekera. Nous aurons une liste précise pour nos clients début 2025.

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?
Simplicité, sécurité, automatisation forte, pilotage et organisation de l'activité du cabinet.
Collaboration native avec les clients du cabinet et les salariés de leurs clients. Ouverture sur l'écosystème du cabinet. Technologie actuelle full Web.
100 % français : hébergement et équipe 100 % sur le territoire Français.

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?
Nous serons connectés avec tout l'écosystème des cabinets et leurs clients afin de leur laisser le choix de leurs outils. Nous avons déjà annoncé 4 partenariats : Staff & Go, abCSR, Motive ton salarié et Isoftis. Oui, nous avons des API.

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?
Notre tarif n'est pas officiel à ce jour. Nous avons un tarif simple et bien placé. Nous le fixons avec notre conseil de surveillance, majoritairement composé d'experts-comptables, gage d'adéquation aux besoins et attente de la profession.

YEAP

1. Quel est l'état de l'art de votre logiciel ? (Opérationnel ou sous combien de temps ? Combien de conventions collectives gérées ?)
En production depuis janvier 2023. La connexion api Lefebvre Dalloz propulse 400 conventions, le déploiement est encore sous contrôle mais industrialisé. L'outil est personnalisable (syntaxe et populations) et permet la gestion d'entreprises de taille supérieure (500 à 3000 paies).

2. Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ?
Cloud souverain. Modélisation exhaustive, puissante et permettant néanmoins les personnalisations. Actionnariat composé de cabinets indépendants. Aucune contrainte de matériel Mac Pc... Performances accrues. Haute disponibilité, 3 sites d'hébergements dont deux synchronisés en temps réel. Scalabilité dynamique : Architecture micro-services permettant la gestion d'un grand nombre d'utilisateurs sans latence ni ralentissement,
Formation intégrée via outils digitaux (Yeap School notre plateforme Digital Learning).

3. Des solutions SIRH connectées sont-elles disponibles ? avez-vous des API ?
Un catalogue d'API est publié, ne faisant pas l'objet de facturation. La liste des éditeurs évolue régulièrement, notez Lucca, Eurecia, Factorial, Agrume, E2Time...

4. Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel, 20 clients concernés par la paie et réalisant 100 bulletins par mois ?
5,20€ par bulletin (dégressif jusque 1,50 €)
15€ par utilisateur
Pas de coût de formation car la Yeap School digitale est incluse dans la prestation.

REJOIGNEZ LE CLUB DES TESTEURS DE LOGICIELS DE L'IFEC !
Et prenez contact par simple mail avec Francis SENCEBER : francis@ifec.fr